

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Présents : C. SAINT-BÉAT, S. CONSTANTIN, N. LAFON, J. LAFON, C. BURON, G. COURATIN, D. DENTON, M. DEBIARD

Excusées : B. GARCIA-IBAÑEZ, C. SICOT

Secrétaire de séance : Michel DEBIARD

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2018

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 12 mars 2018.

Il est accepté à l'unanimité.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

Avant les votes du compte administratif, du compte de gestion et du budget 2018, le trésorier, monsieur LABARBE, présente aux élus une analyse financière de la commune. Elle fait apparaître une situation en amélioration par rapport à l'année 2017. La capacité d'autofinancement est remontée à 52 000 € (28 000 € après remboursement de l'annuité d'emprunt). Le ratio d'endettement est 4,73 années ce qui permet à la commune d'envisager de nouveaux emprunts.

COMPTE DE GESTION 2017

► Commune

Monsieur le maire présente le compte de gestion réalisé par le Trésorier de Fumel

Délib. 201810

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

► CCAS

Monsieur le maire présente le compte de gestion réalisé par le Trésorier de Fumel

Délib. 201808

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
6	4	4	4	0	0

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

► Commune

Serge CONSTANTIN présente le compte administratif 2017.

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 52 043.88€ et un excédent d'investissement de 24 784.09€.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Délib. 201811

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

► CCAS

Serge CONSTANTIN présente le compte administratif du CCAS 2017

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 924.28 €.

Délib. 201809

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
6	4	4	4	0	0

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Le conseil municipal décide de voter des taux d'imposition 2018 identiques à ceux de 2017, soit :

Taxe d'Habitation :	13.19
Taxe Foncière Bâtie :	25.07
Taxe Foncière Non Bâtie :	107.40

Délib. 201807

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

AFFECTATION DES RESULTATS**► CCAS**

Monsieur le maire rappelle que dans sa séance du conseil municipal du 05/09/2017, la commune a décidé de dissoudre son CCAS au 01/01/2018. Il convient donc d'intégrer le résultat 2017 de ce CCAS dans le budget de la commune 2018.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 d'un montant de 5 924.28 € est donc affecté au budget primitif 2018 au compte 002.

Délib. 201804

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

► Commune

Monsieur le maire rappelle que dans sa séance du conseil municipal du 05/09/2017, la commune a décidé de dissoudre son CCAS au 01/01/2018. Il convient donc d'intégrer le résultat d'exploitations du CCAS 2017 au budget commune 2018.

L'affectation du résultat se fait donc comme suit :

Résultat d'exploitation commune au 31/12/2017	52 043.88 €
Intégration de l'Excédent CCAS 2017	5 924.38 €

Résultat Fonctionnement reporté (002)	57 968.16 €
---------------------------------------	-------------

Résultat Investissement reporté (001)	24 784.09 €
---------------------------------------	-------------

Délib. 201805

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

BUDGET 2018

Les élus approuvent à l'unanimité le budget 2018.

Il s'équilibre à la somme de 410 582 € en section de fonctionnement

et à 149 099 € en investissement.

Les principaux investissements envisagés sont les suivants :

- Remplacement de l'éclairage public pour une charge totale de 55 542 € payable sur 5 ans.
- Voirie : 32 000 €
- Bâtiments communaux : 22 300€
- Remboursement du capital d'emprunt : 29 357 €

CENTRE DE SECOURS DE MONFLANQUIN

Serge Constantin donne le compte-rendu de la réunion du SDIS pour la construction du nouveau Centre de Secours de Monflanquin.

Si le coût prévisionnel a augmenté, la participation demandée aux communes reste fixe. Pour Lacapelle-Biron, elle sera de 21 228 € payable en 3 ans à compter de 2019.

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTÉGRÉ

Une réunion a eu lieu à laquelle participaient les Inspecteurs de l'Education Nationale des deux circonscriptions concernées, des élus de Vergt de Biron et de Biron et les enseignants des 3 classes. La baisse des effectifs pourrait mettre le RPI en péril à la rentrée 2019 – 2020 si de nouveaux élèves ne viennent pas s'inscrire car l'Éducation Nationale refuse désormais les regroupements avec deux classes. Une nouvelle rencontre aura lieu en octobre 2018 pour voir l'évolution de la situation.